

## SYSTÈME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE *DISSOSTICHUS* SPP.

7.1 Prenant note de la recommandation qui lui est fait de convenir de la terminologie du SDC, notamment à l'égard des termes "Etat du port", "transbordement", "débarquement", "exportation", "importation" et "réexportation" (annexe 5, appendice IV), la Commission décide que, compte tenu de l'importance de cette tâche, ces définitions seraient revues pendant la période d'intersession. Le Royaume-Uni accepte de coordonner ces travaux d'intersession sur l'élaboration des définitions. L'Argentine précise qu'il serait utile que les Membres soumettent leurs commentaires au moins 30 jours avant toute réunion annuelle.

7.2 Les Etats-Unis remercient le Royaume-Uni d'avoir accepté de coordonner ces travaux d'intersession et font savoir à la Commission qu'ils continueront à interpréter ces définitions comme ils l'ont fait jusqu'ici. Les pays qui exportent de la légine aux Etats-Unis sont encouragés à se mettre en contact avec ces derniers avant toute exportation, s'ils craignent d'être confrontés à des difficultés.

7.3 La Commission prend également note de la recommandation du SCIC sur la mise en œuvre du E-SDC et adopte une résolution à cet égard (paragraphe 10.97).

7.4 Concernant l'information selon laquelle l'Organisation mondiale des douanes (OMD) aurait l'intention de mettre en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, des codes douaniers harmonisés pour la légine, la Commission incite tous les Membres à adopter ces codes dès que faisable, à titre volontaire, avant 2007 (annexe 5, paragraphes 4.11 et 8.2 x)).

7.5 La Commission prend note du fait que le sous-comité du COFI sur le commerce du poisson a examiné en 2004 les travaux entamés en 2002 par la FAO sur l'harmonisation des systèmes de documentation des captures dans les diverses ORGP. Elle constate que la FAO a prévu une autre consultation d'experts des ORGP sur l'harmonisation des systèmes de documentation des captures, avec une réunion en 2005, et s'accorde pour reconnaître que le secrétariat de la CCAMLR devrait continuer d'y participer.